



ATELIERS de la CONCERTATION

Atelier thématique :

« Organisation des usages en mer »

Compte-rendu de l'atelier 1

*Lancement - Présentation
Validation des objectifs de protection*

GIP des Calanques - 17 avril 2009 - 14h00

Participants :

Etat

<u>Organisme</u>	<u>Nom</u>
Conservatoire du Littoral	Caroline ILLIEN
Direction Départementale des Affaires Maritimes	Pierre MOTTA
Direction Départementale de l'Équipement - Arrondissement maritime	Mary-Christine BERTRANDY
Préfecture maritime de la Méditerranée	Mathieu DAUSSET
Agence des Aires marines protégées	Sandra CARIOU

Collectivités et établissements publics locaux

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole	Lionel ROYER-PERREAUT
Mairie de Cassis	Marc DE CANEVA
Mairie de Cassis	Paul GAMBI
Mairie de Ceyreste	André ESSAYAN
Mairie de Ceyreste	Marc BERGBAUER
Mairie de Marseille	Jean-Charles LARDIC
Mairie de Marseille	Emilia MEDIONI
Mairie de Marseille 6 ^{ème} et 8 ^{ème}	Paul Jean CRISTOFARI
Mairie de Marseille 6 ^{ème} et 8 ^{ème}	Philippe BERGER
Syndicat Mixte du Parc Marin de la Côte Bleue	Boris DANIEL
Comité Départemental du Tourisme 13	Thomas KREISER

Associations et professionnels

Atelier Bleu CPIE Côte Provençale	Jean ASSO
Association des Propriétaires Privés de Morgiou	Roger SILVESTRI
Association des Calanquais de Sormiou	Monsieur MINARRO
Association des Calanquais de Sormiou	Monsieur BIANCO
CEEP RNN Archipel de Riou	Alain MANTE
Centre Océanologique de Marseille	Jean-Georges HARMELIN
Confédération des CIQ	Nathalie HUERTAS
Conseil scientifique GIP des Calanques	Denise BELLAN SANTINI
Comité Départemental de Voile	René ABEN
Fédération des Sociétés nautiques CD13	Marielle GOBBI
Fédération des Pêcheurs en mer CR PACA	Jacques CHAMPOLEON
Fédération Nautique de pêche sportive en Apnée	Joseph RUSSO
Fédération Chasse sous-marine Passion	Christophe ROBAGLIA
FFESSM CD13	Serge XIMENES
FFESSM CD13	Henri MENELLA
FFESSM CD13 Commission environnement	Christine ROCHE
FFESSM CR PACA	Alain GERMAIN
Naturoscope	Cyril GOMBERT
Société Provençale des Chasseurs Réunis	Daniel FRANCHI
Surfrider Foundation	Anne-laure VIGNERON
Syndicat Libre des Bateliers Indépendants	Bruno MARQUES
WWF France	Catherine PIANTE

Assistaient également à la séance :

GIP des Calanques	J.Marie LAFOND Benjamin DURAND Emilie DRUNAT Alessandra ACCORNERO-PICON Francis TALLIN	Directeur Directeur adjoint Chargée de mission Chargée de mission Chargé de mission
Dial – Ter	Robert DOUILLET	Assistant maîtrise d'ouvrage pour la concertation
Université de la Méditerranée	Cécilia CLAYES	Projet de recherche Concertation Décision Environnement

Excusés :

Agence de l'eau Comité Local des Pêches Comité Régional de la Fédération de Motonautisme Conseil Général 13 Conseil Régional PACA DREAL PACA Fédération Française de Voile CD 13 Fédération Française de Canoë Kayak CD 13 GIS Posidonie Grand Port Maritime de Marseille Mairie de La Ciotat

Objectif de la réunion :

- Lancement et présentation du cadre général de la concertation,
- Validation des objectifs de protection à traiter lors des prochains ateliers thématiques

1/ Allocution de bienvenue de Lionel ROYER-PERREAUT

Lionel Royer-Perreaut replace la première réunion de l'atelier dans le contexte de la création du Parc National. L'arrêté de prise en considération est attendu dans les prochains jours. Il marquera la reconnaissance officielle par l'Etat de l'intérêt du projet, définira le projet de périmètre de cœur soumis à concertation et permettra de lancer la construction du projet de territoire qui doit se traduire dans la charte et les éléments du décret de création du futur parc. Ces documents seront soumis à une nouvelle phase de consultation, d'enquête publique et de délibération des communes concernées.

Lionel Royer-Perreaut présente la démarche adoptée pour l'élaboration de la charte, basée sur la concertation avec les acteurs locaux à travers les ateliers thématiques, les réunions territoriales, les réunions publiques et les entretiens bilatéraux. Les ateliers de la concertation sont une étape qui permettra aussi de renforcer le lien entre le GIP et les usagers. L'implication des élus représentant les communes concernées est la condition essentielle de la réussite de cette période de co-construction.

2/ Remarques préalables sur le projet de périmètre de cœur de Parc National

En réponse à plusieurs questions des usagers concernant les limites retenues par l'Etat pour le périmètre de cœur du Parc National au stade de la prise en considération, **le GIP** apporte les précisions suivantes :

- Exclusion de la partie terrestre de Côte Bleue : le premier périmètre d'étude était plus large et englobait les communes de la Côte Bleue. Puis, à la demande des élus concernés et après validation de l'AG, le GIP a réduit ce périmètre – dès le stade de l'avant-projet - en excluant le territoire de ces collectivités.

Cependant, la partie marine du secteur de la Côte Bleue est toujours présente dans le périmètre proposé, en aire maritime adjacente, pour respecter la cohérence géographique et écologique et en considérant les enjeux du bassin nautique de la rade de Marseille dans son ensemble.

- Frioul : la partie terrestre de l'archipel du Frioul est proposée en cœur de parc, à l'exception du village et du plan d'eau portuaire qui seraient respectivement classés en aire d'adhésion et aire maritime adjacente. La partie marine autour des îles de l'archipel est proposée en cœur marin.

- Canyon de la Cassidaigne : les résultats d'une campagne océanographique récente ont confirmé la forte valeur patrimoniale de ce canyon sous-marin profond, sur laquelle **Denise Bellan Santini** souligne également. Il lui apparaît essentiel que ce site soit dans le futur périmètre de cœur marin du parc, comme cela a été proposé dans l'avant-projet.

Le canyon de Planier en revanche serait classé en aire maritime adjacente.

Au demeurant, le **GIP** rappelle que les périmètres de cœur qui seront retenus par l'Etat au stade de la prise en considération ne seront pas définitifs et pourront encore être amendés en fonction de la concertation.

3 / Remarques générales sur la présentation

Le Cabinet Dial-Ter précise que les enjeux encadrés sur les diapositives seront soumis à la concertation à l'occasion des prochains ateliers thématiques. Les autres enjeux seront abordés dans le cadre des réunions bilatérales ou territoriales.

La Ville de Marseille indique que la dimension humaine doit davantage être prise en compte dans la démarche. Elle suggère également d'intégrer la notion de partage de la nature.

Certains représentants d'**usagers** font part de leur inquiétude au sujet des modes de financement du Parc National et sur le maintien de la gratuité de l'accès au site.

Lionel Royer-Perreaut répond qu'il n'y aura pas de « ticket d'entrée » pour le Parc National. La gratuité d'accès est un des principes fondamentaux des parcs nationaux français qui ont notamment pour mission l'accueil du public. Par contre, les amendes pour non respect de la réglementation en cœur pourront contribuer au financement de la gestion. Le financement du Parc National relèvera entièrement de l'État dans le cœur. Pour l'aire d'adhésion en revanche les financements pourront provenir également des collectivités, du mécénat, de fonds européens, etc.

4/ Questions relatives aux objectifs prioritaires soumis à concertation

4.1. Organisation de la fréquentation et des usages marins

Sous-objectifs proposés :

- Gestion globale des mouillages et mesures techniques et réglementaires associées
- Organisation de la circulation en mer, en particulier dans les zones sensibles
- Organisation des usages potentiellement impactant pour les milieux (hors prélèvements)

Les usagers s'entendent tous sur le constat général de l'importance de la fréquentation comme l'un des enjeux principaux du futur Parc National, notamment sur l'espace marin.

Monsieur BERGER s'interroge sur la capacité du futur établissement public Parc national, et des gestionnaires existants, à gérer l'afflux supplémentaire de fréquentation que la création de ce nouvel espace naturel protégé va inévitablement engendrer.

Lionel Royer-Perreaut rappelle que tout l'enjeu est de trouver le point d'équilibre entre la protection de l'environnement et la pratique des différents usages. Le label « Parc national » aura probablement un rôle attractif pour le site, mais il insiste sur les exemples de gestion qui fonctionnent pour les autres Parcs nationaux français et sur lesquels le futur Parc devra s'appuyer.

La communauté scientifique précise que l'on devra s'inspirer également de l'exemple des parcs nationaux à l'étranger.

Lionel Royer-Perreaut ajoute que le rôle du GIP est de mettre davantage en cohérence les actions de gestion déjà mises en place sur certaines parties du territoire, et de permettre d'avoir une vision globale.

Certains usagers s'inquiètent de la prise en compte de la capacité de charge du site.

Le GIP précise qu'une étude de fréquentation confiée à un bureau d'études est en cours. Elle permettra d'obtenir un état des lieux plus approfondi, au-delà des connaissances obtenues dans le cadre de Natura 2000 et de la rédaction de l'avant-projet de parc. L'objectif à plus long terme est de déterminer une capacité d'accueil du site, seuil au delà duquel les milieux se dégradent de façon irréversible. Il rappelle également que les règles qui seront mises en place avec la création du Parc national ne seront pas figées. En effet, si le décret est relativement stable, la charte sera amenée à être révisée périodiquement.

Les usagers considèrent qu'avant de mettre en place de nouvelles règles, il faudrait déjà faire respecter celles qui existent.

Lionel Royer-Perreaut répond que le Parc national va s'appuyer dans un premier temps sur le respect des réglementations existantes et que l'objectif du GIP n'est pas d'ajouter des couches réglementaires inutiles. Le Parc national pourra légitimement apporter une coordination de la gestion et les moyens nécessaires.

4.2. Gestion raisonnée des prélèvements

Sous-objectifs proposés :

- Favoriser le développement durable de la pêche aux petits métiers
- Mettre en œuvre une démarche de pêche de loisir responsable
- Élaborer des mesures spécifiques pour la protection de certaines espèces

Monsieur BIANCO précise que le territoire de projet du Parc national en mer s'étend sur une importante zone au large et que les activités de pêche professionnelle ne se limitent pas aux petits métiers, mais aussi aux chalutiers, aux séneurs... Il est indispensable d'associer les Prud'homies aux concertations pour l'élaboration de la charte.

Le GIP rappelle qu'au delà des acteurs représentatifs associés aux ateliers thématiques, des groupes de travail ou réunions spécifiques seront organisés en parallèle afin d'aborder les sujets dans le détail. Le Parc national sera un outil de gestion qui apportera des moyens supplémentaires pour faire respecter la réglementation existante et la renforcer sur certains secteurs. L'exemple du Parc marin de la Côte Bleue montre que « l'effet réserve » est bénéfique pour la ressource et pour les usages.

Il ajoute que des rencontres bilatérales ont déjà commencé avec le Comité Local des Pêches et des Elevages Marins de Marseille. Un inventaire de la réglementation existante relative à la pêche professionnelle est en cours et des rencontres sont programmées métiers par métiers, avec la participation des Prud'homies.

Les représentants de la chasse sous-marine s'inquiètent de savoir si cette activité pourra être maintenue dans la carte du Parc. Ils indiquent également que l'organisation des compétitions de chasse sous-marine fédère les pratiquants.

Lionel Royer-Perreaut rappelle que la chasse terrestre, comme cela a été dit par Guy TEISSIER et lui-même à de nombreuses reprises, sera autorisée quand il s'agit d'une chasse raisonnée et gérée. Il n'y a donc pas de raison d'interdire la chasse qui constitue un patrimoine historique et culturel.

Le GIP précise que l'encadrement d'un usage ne signifie pas systématiquement l'interdiction, mais peut impliquer la participation des usagers aux suivis, par exemple par le biais des déclarations de captures.

4.3 Réduction des sources de pollution et des grands risques

Sous-objectifs proposés :

- Améliorer la qualité du rejet d'eaux usées de l'émissaire de Cortiou (◇ gestion globale bassin versant Huveaune)
- Maîtriser les pollutions associées à la plaisance
- Finaliser la mise aux normes de l'assainissement non collectif dans les calanques habitées
- Renforcer la qualité environnementale des ports
- Mettre en place une gestion globale des macro-déchets
- Mettre en place une gestion globale des macro-déchets
- Restaurer les sites et sols pollués
- Initier l'élaboration d'un Plan Infra-POLMAR sur la façade maritime du PN

Améliorer la qualité du rejet d'eaux usées de l'émissaire de Cortiou

Tous les usagers s'entendent pour désigner l'émissaire de Cortiou comme un enjeu très important pour le futur Parc national. **Certains gestionnaires** s'interrogent sur les résultats après un an de fonctionnement de l'étage biologique de la station mis en œuvre début 2008.

Le GIP précise que pour les sources de pollution majeures comme Cortiou et les friches industrielles de Saména, le futur Parc n'aura pas la compétence de tout résoudre. Il rappelle qu'il ne s'agit pas d'un sujet soumis à la concertation pour l'élaboration de la charte, mais que le futur Parc devra appuyer les démarches en cours pour améliorer la qualité des eaux en amont - en particulier sur le bassin versant de l'Huveaune -, ou pour déterminer la faisabilité d'un émissaire en mer.

Monsieur DE CANEVA indique qu'il n'y a plus de polluants ferriques rejetés, que la dépollution des eaux est réalisée par des bactéries et que même si le panache de pollution mettra plusieurs années à se résorber, on observe déjà beaucoup de progrès depuis un an, notamment au niveau de la suppression des odeurs.

Les scientifiques précisent que les études menées dans le secteur de la cuvette de Cortiou et à ses abords indiquent la présence d'espèces intéressantes du point de vue écologique et une amélioration du niveau de turbidité des eaux.

Les usagers demandent que le futur Parc national puisse s'impliquer fortement dans les politiques locales qui traitent cette question et avoir un rôle de levier auprès des autorités compétentes.

Ils insistent sur la nécessité de mettre en place une concertation avec les collectivités locales du bassin versant de l'Huveaune.

Mettre en place une gestion globale des macro-déchets

Monsieur BERGER indique qu'il peut exister une pollution par les macro-déchets due aux courants marins qui transportent les déchets d'autres pays riverains de la Méditerranée.

Restaurer les sites et sols pollués

Certains élus posent la question des moyens employés pour lutter contre la pollution des sols sur les friches industrielles du littoral sud de Marseille. **Le GIP** répond que ce type d'actions dépasse les compétences propres du Parc National mais qu'il s'agit de questions prioritaires. Le rôle du Parc National sera d'apporter un appui scientifique et des moyens financiers pour résoudre ces problématiques.

5/ Aspects transversaux

Sous-objectifs proposés :

- Connaissance, surveillance et respect de la réglementation
- Information, Sensibilisation, Education à l'Environnement
- Mise en place de suivis
- Lutte contre les espèces invasives

Information, Sensibilisation, Education à l'Environnement

Certaines associations indiquent que les campagnes de sensibilisation telles que la campagne « Ecogestes » doivent s'alimenter des résultats des études scientifiques, et que l'impact de ces campagnes devra être évalué à travers des études scientifiques.

Mise en place de suivis

Les scientifiques indiquent que l'objectif « études scientifiques et mise en place de suivis » serait plus adapté que « Mise en place de suivis ». Ils estiment par ailleurs que le dérangement par les usages d'espèces moins visibles, mais importantes dans le fonctionnement des écosystèmes, doit être pris en compte.

Les usagers considèrent qu'il est important qu'ils soient associés aux suivis des espèces et des milieux.

Le GIP répond que plusieurs exemples d'opérations impliquent déjà les usagers, tout particulièrement concernant les suivis (comptages grandes nacres et mérours). Ces actions seront poursuivies et renforcées à travers les actions du Parc afin de connaître plus précisément l'état des ressources soumises à de nombreuses pressions et mesurer l'efficacité des mesures adoptées pour la gestion.

Lutte contre les espèces invasives

Le **WWF** recommande de placer la thématique des « espèces invasives » dans le 3^{ème} groupe d'objectifs intitulé « réduction des sources de pollutions »

6/ Conclusion et relevé de décisions

En conclusion, **Lionel Royer-Perreaut** considère que les différentes interventions de ce jour illustrent le travail à effectuer lors des réunions à venir. Jusqu'ici, seules des déclarations de principe ont été formulées concernant le projet de Parc national. Aujourd'hui, la phase d'élaboration du Parc s'amorce et les problématiques spécifiques liées aux usages marins vont être abordées avec une vision globale.

Les objectifs concernent l'aménagement, l'adaptation et non pas systématiquement la réglementation ou l'interdiction. Le GIP doit trouver des solutions, et le but de cette réunion était de valider ensemble les problématiques à aborder. Par la suite, les ateliers de la concertation seront le lieu de discussion sur l'organisation des usages et de formulation des propositions.

Cet atelier est aussi le lieu de rencontre entre certains acteurs qui connaissent bien le GIP et travaillent ensemble depuis longtemps et d'autres, qui ont été intégrés depuis peu. Il permet de réunir tous les acteurs et de constater que ces derniers expriment des besoins et des attentes très proches, avec des mots différents. Cela conforte les partenaires dans la capacité de s'entendre, tout en recherchant le point d'équilibre et, en cela, cette première réunion est très positive.

➤ Relevés de décisions

- Mettre davantage en exergue les aspects positifs de la création du Parc National pour donner envie aux acteurs d'adhérer au projet
- Solliciter la participation des usagers, intégrer les associations pour la sensibilisation du public et les suivis
- Renforcer l'engagement du futur parc national dans les politiques d'aménagement en cours pour lutter contre les pollutions
- Rechercher une égalité de prise en compte des différents acteurs (plongeurs, chasseurs, plaisanciers...), et veiller au respect des réglementations existantes avant d'en ajouter d'autres
- Prendre en compte les études scientifiques dans les objectifs principaux du Parc national
- Valoriser les retombées économiques dues à la création du parc, notamment grâce à l'augmentation de la fréquentation touristique.

7/ Calendrier

Date prévue pour la prochaine réunion de l'atelier : jeudi 28 mai 14h00

Rédaction : Émilie DRUNAT

Relecture : Alessandra ACCORNERO – PICON, Benjamin DURAND.